

« Ainsi a esté convenu et accordé. »

« Faict et passé aud. Lyon, dans led. Hostel de ville, après midy, le vingt septième jour de novembre mil six cent cinquante neuf, présens M^e Claude Deberc, mandeur de lad. ville, et M^e Charles Renaud, n^{re}, et Clément Jasserant, cleric aud. Lyon, tesmoins qui ont signés avec lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins et lesd. sieurs Panthot et Blanchet, soyt scellé (1). »

Signé : LASALLE, DUGAS, Hugues ANDRÉ,
 MAZENOD, ROUGIER,
 PANTHOT, T. BLANCHET, RENAUD,
 DEBERC, JASSERANT,
 JASSERANT, n^{re} royal.

DOCUMENT N^o IX*Marché pour le grand escalier de l'Hôtel de Ville.*

« Cedde de priffaict pour la peinture de la voulte du grand degré de l'Hostel de ville, passé par messieurs les prévost les marchans et eschevins à s^{rs} Germain Panthot et Thomas Blanchet, m^{es} peintres, du 30^e aoust 1661.

« Pardevant n^{re} royal à Lyon soubz^{né} et en présence des tesmoins après nommez, furent présens messire Hugues de Pomey, seigneur de Rochefort, les Sauvages et Rancé, con^{er} du Roy en ses conseilz, prévost des marchans ; nobles Jacques Michel, seigneur de la Tour de Champs ; Barthelemy Ferrus, con^{er} de Sa Majesté, con^{eur} des rentes provincialles en la généralité de Moulins, Dominique de Ponsainpierre et Roman Thomé, bourgeois, eschevins de lad. ville et commt^e de Lyon, lesquels de leur gré esd. qualitez de prévost des marchans et eschevins ont baillé et baillent par ces présentes à marché et priffaict, à sieur Germain Panthot, m^e peintre ordinaire de lad. ville et à sieur Thomas Blanchet, aussy m^e peintre, joinct avec luy, présens et acceptans, assavoir de peindre à huille la voulte et toute la circonférence et

(1) Archives de la ville de Lyon, minutes de M^e Jasserant, 3^e volume, fo^o vllii.